



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 29/03/2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Épisode de pollution atmosphérique en Creuse

En application de l'arrêté préfectoral 23-2017-06-27-002 en date du 27 juin 2017, Madame Virginie Darpheuille, préfète de la Creuse, vous informe qu'un épisode de pollution aux particules en suspension PM10 va impacter aujourd'hui la qualité de l'air en Creuse.

En raison des prévisions de dégradation de la qualité de l'air ambiant, indiquant un niveau élevé de particules en suspension PM10, la procédure d'information-recommandation est activée pour l'ensemble du département, à compter du mardi 29 mars.

L'origine de cet épisode est une combinaison d'apport de poussières désertiques du Sahara et de divers sources (agriculture, trafic routier, industrie). Les conditions météorologiques actuelles sont propices à une augmentation des concentrations en particules en suspension PM10 dans les basses couches de l'atmosphère. Un apport d'humidité associé à des précipitations est attendu pour la journée de demain faisant diminuer les concentrations. Un retour à la normale est donc prévu pour demain.

### Contact presse Cabinet de la Préfète

**Victor FLEURY**

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel : [victor.fleury@creuse.gouv.fr](mailto:victor.fleury@creuse.gouv.fr)

Bureau départemental de la communication interministérielle 1/1



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse